

PROCES VERBAL

Séance du Conseil Municipal du jeudi 28 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre le 28 mars 2024 à 20h30, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Evelyne CESSSES, maire.

Présents : Mesdames Evelyne CESSSES, Chantal JALABERT, Marie-José METCHE, Marie-Solange de PERTHUIS, Laurence HOLDERLE, Sandrine DURAND, Corinne LAFFON.

Messieurs Jean-Paul RIBAUT, David PARKER, Jean Pierre LOUP, Jean Marc ALLIOUX, Remy BOYER.

Excusés : M. Eric LAUTH donne procuration à Madame Evelyne CESSSES pour prendre part aux votes et aux délibérations. Mme Céline LANNES donne procuration à Madame Laurence HOLDERLE pour prendre part aux votes et aux délibérations.

Absents : Mme Lucie GALLOIS, arrivé à 20h56

Ordre du jour

- Approbation du procès-verbal du conseil du 26 février 2024.
- Approbation du procès-verbal du conseil du 4 mars 2024.
- Désignation du secrétaire de séance.

Délibérations :

1. Délibération pour fixer le taux de la surtaxe de l'assainissement pour le budget 2024.
2. Délibération pour approuver le budget assainissement 2024.
3. Délibération pour approuver les taux d'imposition des trois taxes directes locales 2024.
4. Délibération pour approuver le budget communal 2024.
5. Délibération pour autoriser le Maire à signer la convention pour l'entretien des aires de manœuvre de l'aérodrome pour 2024.
6. Délibération pour le choix de la société pour le projet de panneau photovoltaïque à l'aérodrome.
7. Délibération révision libre enveloppe Voirie.

Vie de la commune :

Questions diverses :



Début de séance :

-Approbation du procès -verbal du Conseil municipal du 26 février 2024

-Approbation du procès -verbal du Conseil municipal du 4 mars 2024

- Désignation du secrétaire de séance :

Délibérations

20240015D - Surtaxe assainissement 2024

Madame le Maire expose au Conseil municipal qu'il y a lieu de voter la surtaxe communale appliquée à la redevance d'assainissement payée par les usagers de ce service pour l'année 2024. Cette surtaxe est la part réservée à la commune par le gestionnaire de l'assainissement communal (SUEZ).

Le taux actuel est de 0.50 € par m3. Il est proposé d'augmenter ce taux de 4% et de le passer à 0.52 € par m3 afin de pallier aux futurs travaux de remise en état du réseau d'assainissement suite à l'élaboration du schéma directeur d'assainissement en cours de finalisation.

Mme DURAND demande si l'augmentation de 4% permet d'équilibrer le budget.

Mme le Maire explique qu'en juin 2025 le contrat avec SUEZ se termine, la Communauté de commune prendra la compétence et cette mission sera assurée par RESEAU31 qui est en moyenne plus cher.

Nous devons faire les investigations sur le réseau afin de connaître les besoins et montrer notre bonne volonté avant le transfert de compétence.

Nous devons prendre en compte que le nombre de taxe de raccordement va baisser.

Mme le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir délibérer

RESULTATS :

- Nombre de votants : 14
- Nombre de suffrages « abstention » : 0
- Nombre de suffrages « non » : 0
- Nombre de suffrages « oui » : 14

20240016D - Approbation budget assainissement 2024

Madame le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif assainissement 2024 comme suit :

Fonctionnement : <u>Dépenses :</u>	72 892.07€
	<u>Recettes :</u>
	81 474.27€
	+ 36 464.29€ excédent reporté
	117 938.56€



Investissement : **Dépenses :** 120 624.22€
+ 18 361.06€ Restes à réaliser
138 985.28€

Recettes : 82 629.79€
+ 17 423.00€ Restes à réaliser
+ 38 932.49€ excédent reporté
138 985.28€

Mme le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir délibérer

RESULTATS :

- Nombre de votants : 14
- Nombre de suffrages « abstention » : 0
- Nombre de suffrages « non » : 0
- Nombre de suffrages « oui » : 14

20240017D - Vote des taux d'imposition de 2023 des 3 taxes directes locales :

Madame le Maire rappelle les dispositions de l'article 1636 B sexies du Code Général des Impôts (CGI) selon lesquelles le Conseil municipal vote chaque année les taux des taxes foncières et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale (THRS).

En raison de l'augmentation des bases fiscales cette année et de la "bonne santé" des comptes de la collectivité, Madame le Maire indique que les taux de 2024 resteront identiques à ceux de 2023.

TAXES	Taux 2023 (rappel)	Taux 2024
Taxe foncière sur les propriétés bâties	39.34%	39.34%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	77.56%	77.56%
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à la résidence principale (THRS)	12.86%	12.86%

Monsieur PARKER ne comprend pas pourquoi le taux n'est pas augmenté sachant que l'on augmente la surtaxe

Mme le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir délibérer

RESULTATS :

- Nombre de votants : 14
- Nombre de suffrages « abstention » : 0
- Nombre de suffrages « non » : 0
- Nombre de suffrages « oui » : 14

Arrivé de Mme Lucie GALLOIS à 20h56



20240018D - Approbation du budget primitif communal 2024.

Madame le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2024 comme suit :

Fonctionnement :	Dépenses :	1 253 285.10€
	Recettes :	967 299.80€
		<u>+ 559 564.63€</u> <i>excédent reporté</i>
		1 526 864.43€
Investissement :	Dépenses :	578 877.12€
		<u>+ 443 485.93€</u> <i>Restes à réaliser</i>
		1 022 363.05€
	Recettes :	760 065.29€
		+ 148 089.02€ <i>Restes à réaliser</i>
		<u>+ 114 208.74€</u> <i>excédent reporté</i>
		1 022 363.05€

Sur le fonctionnement Monsieur PARKER demande pourquoi le poste 6232 « Fêtes et cérémonies » est augmenté de 11325.81 euros à 11392.76 euros

Madame le Maire répond qu'il va y avoir en plus l'inauguration de Plaine des sports même si le montant n'augmente que de moins de 40 euros.

Madame le maire indique que sur les investissements, il y a la réfection de la toiture suite aux infiltrations au niveau du Dojo du gymnase.

Monsieur PARKER indique qu'il propose la réfection de la toiture depuis longtemps sans avoir été entendu.

Madame DURAND demande quels travaux sont prévus à l'église du hameau de Roques

Madame JALABERT indique qu'une étude doit être réalisée pour savoir les travaux urgents à réaliser pour consolider la sacristie, des travaux sont également à prévoir au niveau du clocher : remise en état des abats sons et de l'escalier d'accès.

Madame DURAND demande pourquoi des travaux sont prévus sur l'appartement au-dessus la mairie.

Monsieur ALLIOUX indique que cet appartement a besoin de travaux et qu'il est libre. Les travaux a réalisé concerne le sol, la salle de bain et les peintures.

Madame DURAND demande des précisions sur le poste « aménagement foncier du terrain de foot ».

Monsieur RIBAUT indique qu'il s'agit d'un montant pour financer des études.

Madame DURAND demande qui va être en charge de l'entretien des espaces verts de la plaine des sports et pourquoi cet entretien n'apparaît pas dans le budget.

Madame METCHE précise que c'est normal car il s'agit d'une dépense de fonctionnement.

Mme le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir délibérer.

RESULTATS :

- Nombre de votants : 15
- Nombre de suffrages « abstention » : 0
- Nombre de suffrages « non » : 0
- Nombre de suffrages « oui » : 15

20240019D - Signature d'une convention pour le fauchage des aires de manœuvres de l'aérodrome :

Madame le Maire expose au Conseil municipal qu'il y a lieu de choisir prestataire qui sera chargé de faucher et/ou à passer broyeur et rouleau, sur la surface herbeuse des aires de manœuvre de l'aérodrome de Bourg Saint Bernard, sur demande de l'AVAT, et autant de fois que nécessaire, pour assurer le fonctionnement normal des activités liées au vol à voile.

Madame le Maire fait part du devis de l'entreprise SARL COSTES pour un montant de 5 842.00€ HT

Madame le Maire indique que la tonte de la piste doit avoir un niveau de qualité élevée pour assurer la sécurité, le prestataire donne satisfaction à l'AVAT, L'augmentation suit l'inflation.

Mme le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir délibérer

RESULTATS :

- Nombre de votants : 15
- Nombre de suffrages « abstention » : 0
- Nombre de suffrages « non » : 0
- Nombre de suffrages « oui » : 15

20240020D - Appel Manifestation d'Intérêt projet photovoltaïque à l'aérodrome choix de la société :

Madame le Maire rappelle au Conseil d'un A.M.I a été publié sur la plateforme des marchés publics pour la sélection d'un prestataire pour conduire l'étude, la réalisation et l'exploitation d'une centrale solaire photovoltaïque à l'aérodrome de BOURG ST BERNARD.

La consultation a donné lieu à une audition des 2 meilleurs candidats, qui ont obtenu les meilleures notes à l'issue de l'analyse des propositions reçues.

Après l'audit des 2 candidats, la commission d'appel d'offre de la commune, réunie en date du 8 mars 2024 à décider de retenir la société AMARENCO-CONSTRUCTION.



Madame le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer sur la proposition de la CAO à savoir d'attribuer l'étude, la réalisation et l'exploitation d'une centrale solaire photovoltaïque à l'aérodrome de BOURG ST BERNARD à la société AMARENCO-CONSTRUCTION.

Monsieur RIBAUT explique que les deux bâtiments seront recouverts de panneaux photovoltaïques ainsi que la création d'ombrière.

Le groupe de travail et la CAO propose le choix d'Amarenco qui est une entreprise locale qui a une expertise sur les sites d'aviation.

Sur le volet financier la mairie recevra :

44000 euros à l'obtention du permis de construire

55000 euros à la signature du bail

4500 euros par an et sur la période 2055-2065 : 10% du chiffre d'affaires.

Monsieur PARKER explique qu'une délibération n'est pas utile car la CAO a voté.

Madame le Maire indique que la CAO fait une proposition et que le conseil doit voter.

Mme le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir délibérer

RESULTATS :

- Nombre de votants : 15
- Nombre de suffrages « abstention » : 0
- Nombre de suffrages « non » : 0
- Nombre de suffrages « oui » : 15

20240021D - Révision libre enveloppe « Voirie » pour l'année 2024 :

Madame le Maire rappelle la délibération du rapport de la CLECT intitulée Rapport n°4-2023 : Révision Libre enveloppe voirie offrant la possibilité aux communes d'abonder par attributions de compensations l'enveloppe voirie ».

Madame le Maire rappelle qu'il convient d'acter le montant de la révision libre afin que celui-ci soit déduit des attributions de compensation 2024.

TABLEAU DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION 2024	Montant AC PROVISoire au 1er JANVIER 2024		Rapport n°4 Ac complémentaire Enveloppe voirie	Montant de l'AC révisée	
	Montant AC à verser par la CC	Montant AC à verser par la commune		à verser (739211)	à percevoir (73211)
Communes					
BOURG ST BERNARD	4 485,90		44 545,00		40 059,10

Monsieur PARKER demande pourquoi la somme est passé de 33000 euros à 44000 euros



Monsieur ALLIOUX précise que la somme est la même que lors du vote précédent, c'est bien la solution N°3 à savoir 45050 euros qui avait été voté et projetée à l'écran le document.

Mme le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir délibérer

RESULTATS :

- Nombre de votants : 15
- Nombre de suffrages « abstention » : 0
- Nombre de suffrages « non » : 0
- Nombre de suffrages « oui » : 15

Vie de la commune

- Information à propos des indemnités perçues par les élus en 2023.

Les indemnités perçues ont été revalorisées au 01 juillet 2023 suivant l'évolution de la valeur du point d'indice dans la fonction publique,

- Changement des horaires d'ouverture de la mairie et de l'agence postale :

Nouveaux horaires : Lundi, Mardi, Jeudi et vendredi : 9h00 – 12h00 / 14h00 – 17h00

Actuellement : 9h00 - 12h00 / 14h00-18h00 Lundi, Mardi et jeudi

9h00-12h00 / 14h00-17h00 Vendredi

Cette modification fait suite à un besoin de libérer du temps pour que la secrétaire effectue les tâches liées à l'urbanisme en dehors des horaires d'accueil du public.

Monsieur PARKER demande à partir de quelle date ces nouveaux horaires seront mis en place.

Madame le Maire précise la date du 02 mai 2024.



- Rappel élection Européennes, le 09 juin 2024.

Planning prévisionnel des permanences

Conseils municipaux 2024 : Tableau des secrétaires de séance

Planning 2024

Mois	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Conseil municipal	De	Gallois	Boyer	Durand	Holderle	Laffon	Lannes	Lauth	Loup	Metche	Parker
Conseil municipal extraordinaire	Perthuis		Jalabert								

Questions diverses

Monsieur RIBAUT indique que le prochain bulletin va être publié avant la Pentecôte.

Monsieur PARKER demande à ce que l'implantation d'une borne de recharge pour voiture électrique soit envisagée.

Monsieur LOUP indique qu'il faut passer par le SDEHG pour en faire la demande, mais que le précédent appel du SDEHG est clôturé depuis longtemps, la demande peut tout de même être effectuée et doit préciser l'emplacement souhaité.

Monsieur PARKER indique que des habitants demandent de remettre l'éclairage à certains endroits ou du moins un lampadaire sur deux.

Monsieur LOUP explique que ce n'est pas possible techniquement avec le réseau d'éclairage public actuel, ce sera le cas une fois le basculement en cours à la technologie LED terminé en mars/avril 2025 d'après les informations fournies par le président du SDEHG.

Madame DURAND demande la date de réception de la plaine des sports.

Mme le Maire indique fin avril 2024, pour le lot 1 qui représente la quasi-totalité du projet,

Pour le lot 2 à savoir le city stade, il manque la peinture sur le béton poreux et le tracé multi sport, concernant cette prestation nous n'avons pas de date,



Le prochain conseil aura lieu le 29 avril 2024.

La séance est levée à 21h57.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'P. P. P.' or similar, written in a cursive style.A handwritten signature in black ink, appearing to be 'B. B.' or similar, written in a cursive style.

